

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
 4B Sud-Charente  
 Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION : 17 MAI 2019

N°2019-03-06

Conseillers en exercice : 62  
 Conseillers titulaires et suppléants présents : 42  
 Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 3

Pour : 41  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

L'an 2019 et le 23 MAI à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Bécheresse, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.  
 Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, - **BARBEZIEUX** : M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, M. GUERN Joël, M. BUZZARD Laurent, AUTHIER-FAURE Claire, BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre , Mme ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie - M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : Mme PARIS Marie Nicole - **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel - M. BARBOT Jean-Pierre - M. VERGNION Philippe - **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Laurent BUZZARD (Barbezieux) - Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux) - M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BOBE Philippe (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. HERROUET Jean-Pierre (Bécheresse) - Mme IMBERT Pascale (Berneuil) - Mme MARTINEAU Françoise (St Félix) - M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

Mme IDIER Chantal (Angeduc) - M. MEURAILLON André (Barbezieux) - M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. MARRAUD Jean-Luc (Chantillac) - Mme GARNEAU Janine (Chillac) - Mme FOUASSIER Véronique (Condéon) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) - M. MOUCHEBOEUF Michel (Montmérac).

**N°6 - Objet : Adoption du Contrat Départemental d'Animation 2019 entre la CdC4B et le Conseil Départemental de la Charente**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que, depuis plusieurs années, la CdC4B est bénéficiaire d'un Contrat Départemental d'Animation, dispositif départemental dédié exclusivement aux regroupements de communes rurales pour favoriser l'animation de leur territoire.

Quatre grands domaines d'intervention sont pris en compte :

- le sport ;
- la culture ;
- l'éducation à l'environnement pour un développement durable ;
- l'été actif et solidaire.

Les actions éligibles doivent être basées sur la sensibilisation, la pratique et l'éducation, et peuvent concerner tous les publics. Elles doivent obligatoirement être accessibles à tous. L'aide maximale accordée par le Département est plafonnée et répartie en fonction des territoires, selon leur population, leur superficie, leur potentiel fiscal, etc.

Pour l'année 2019, l'enveloppe réservée à la CdC4B s'élève à 16 397,00 €, sous réserve du respect des dispositions du Contrat Départemental d'Animation précédemment exposées. Elle peut se partager entre la collectivité et certains partenaires identifiés œuvrant pour l'animation du territoire.

Monsieur le Président propose ainsi de répartir cette somme entre la CdC4B, le centre socioculturel du Barbezilien et l'association Scènes en chantier.

Les actions concernées et leur budget prévisionnel sont présentés dans le tableau suivant :

Assoc.	Projet	Dépenses TTC	Recettes Prévisionnelles			
			CD16	Autres	GdC4B	TOTAL
CSC Bzx	Eté actif et solidaire	13 600 €	5 700 €	2 200 €	5 700 €	13 600 €
	Découverte arts graphiques milieu rural	6 400 €	2 622 €	1 156 €	2 622 €	6 400 €
	L'enfant créateur, acteur, spectateur	7 200 €	2 450 €	2 300 €	2 450 €	7 200 €
Scènes en chantier	Ateliers théâtre	7 000 €	1 000 €	4 500 €	1 500 €	7 000 €
CdC4B	Ecoles Multisports et Numérique	11 750,00 €	4 625 €	2 500 €	4 625 €	11 750 €
		<b>45 950 €</b>	<b>16 397 €</b>	<b>12 656 €</b>	<b>16 897 €</b>	<b>45 950 €</b>

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- adopte la répartition de l'enveloppe réservée du Contrat Départemental d'Animation telle que proposée ;
- autorise le reversement des subventions départementales aux différents bénéficiaires retenus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

*Les écritures seront imputées sur le budget général aux articles :*

- 7473 pour la recette ;
- 6574 pour la dépense.

Certifié exécutoire par le Président,  
 Reçu en Sous-Préfecture le : **24 MAI 2019**  
 Publié ou notifié le : **24 MAI 2019**  
 Touvérac, le : **24 MAI 2019**

Pour extrait conforme,  
 Touvérac, le 24 mai 2019  
 le Président,  
 Jacques CHABOT.

